

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2007**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAVENAC,
LEROY/THOMAS, THIBERGE, VACCARO, VAUCLAIR.
MM. ALLAIN, BRIARD, CAMPBELL, CARTERON, DAUNOU,
LAPIERRE, LE BLASTIER, LECONTE, LEMARIÉ, OZENNE, RICHET,
SACRÉ.

Absents : Mme ASSELINE (*pouvoir à Mme VAUCLAIR*)
Mme LAMORT (*pouvoir à Mme LAVENAC*)
Mme LE BORGNE (*pouvoir à Mme DURAND*)
M. LEROUX (*pouvoir à M. BRIARD*)
M. MARGUERIE (*pouvoir à M. ESTRADE*)

Mme VACCARO a été élue Secrétaire

La séance est ouverte à 20 h par le Maire, Pierre ESTRADE, qui salue la présence de Mireille AUVRAY, notre Receveur Municipal, donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde ensuite l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26/11/2007

Après que Pierre ESTRADE ait rappelé que cette séance était consacrée aux dossiers d'urbanisme, ce document est **approuvé par 19 voix et 5 abstentions**.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

A – Décision modificative n° 2007/04

Le Maire précise que ce document ne comporte que des écritures d'ordre relatives aux amortissements et est conforme aux comptes du Receveur Municipal. Il s'équilibre en fonctionnement à 27 000 € et en investissement à 29 000 €.

Cette décision modificative au budget 2007 est **adoptée à l'unanimité**.

B – Budget « communication » : paiement de vacations

Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Communication, informe que la distribution des bulletins municipaux et des « Bretteville info » était jusqu'à présent assurée par une petite entreprise qui n'est plus en mesure de continuer. C'est ainsi, qu'en urgence, nous avons dû nous organiser pour la distribution du dernier bulletin municipal et trouver une autre solution pour celle du « Bretteville info » traitant du Marché de Noël. Pour nous assurer la continuité d'une distribution fiable, elle propose au Conseil d'opter pour un système de distribution à la « vacation ».

Le débat sur porte alors sur :

- la distribution de ces documents (*environ 10 par an*) qui, dans le cadre de la vacation, pourra être assurée soit par une entreprise soit un particulier ayant une bonne connaissance du territoire communal. Le principe des vacations est adopté par **22 voix pour et 2 abstentions** (*Jean LEMARIÉ et Sylvie LEROY/THOMAS*),
- la rétribution : il est proposé de reprendre les tarifs pratiqués par le prestataire de service défaillant, soit 75 € pour la distribution du bulletin municipal et 65 € pour celle du « Bretteville info ». Après discussion au cours de laquelle Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, propose une rétribution de 85 et 75 €, le Conseil Municipal décide d'établir cette rémunération, respectivement, à 80 et 70 €. Cette décision est adoptée par **21 voix pour et 3 abstentions** (*celles de Jean LEMARIÉ, Sylvie LEROY/THOMAS et Daniel SACRÉ*).

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008

Pierre ESTRADÉ rappelle qu'en raison des élections municipales de mars 2008 et bien que nous pourrions voter le budget 2008 jusqu'au 15/04/2008, il a fait le choix de proposer, dès maintenant, un budget primitif 2008 et d'élaborer ensuite un budget supplémentaire (*procédure qui n'était pas appliquée au cours du présent mandat*) afin de permettre à la prochaine équipe municipale, après son installation, de mettre en œuvre les projets de son choix. Les conséquences de cette procédure sont que :

- le budget primitif que nous voterons ce soir ne peut pas prendre en compte les excédents de l'Exercice 2007, qui ne seront déterminés qu'en janvier à la clôture de l'Exercice, et comporte des recettes et des dépenses dont nous n'avons, pour l'instant, qu'une connaissance plus limitée. Dans ces conditions,
- la section de fonctionnement est pratiquement la reconduction de celle du budget 2007,
- et la section d'investissement, outre les restes à réaliser de 2007 et les importants travaux comme l'effacement des réseaux par le SDEC, l'assainissement, la voirie et l'éclairage public dans la zone d'activités des Forques et les pistes cyclables dont une par Caen la Mer, l'adduction d'eau à OUONCK via le Syndicat des Eaux, la transformation et la mise aux normes des arrêts bus par Viacités, ne comporte que 250 K€ correspondant à de nombreux travaux et investissements de proximité ainsi qu'à la rénovation du 2^{ème} court de tennis extérieur,
- le budget supplémentaire, alimenté par les excédents 2007 (*évalués à 250/300 000 €*), donnera en matière d'investissements une marge de manœuvre non négligeable.

Il ajoute en outre que, puisque nos finances le permettaient et en arrêtant les comptes au 15/12, nous avons, tout dernièrement, payé 100 000 € d'importants travaux d'investissements diminuant d'autant les restes à réaliser 2007 sachant que cette somme a été affectée à la réduction de l'endettement augmentant la capacité de financement du budget supplémentaire.

Il ouvre ensuite la discussion et François OZENNE constate que, malgré cette particularité d'échéance électorale qui, cette année, nous conduit à voter le budget 2008 en deux épisodes, nous dégageons quand même une enveloppe non négligeable pour les investissements. Il apprécie que le budget primitif soit basé sur un blocage des taux d'imposition depuis 2006, que notre trésorerie nous ait permis de payer rapidement les entreprises et estime intéressant de revoir, dans le cadre du budget supplémentaire, les montants des subventions aux associations pour les événements particuliers. Concernant la réduction des restes à réaliser, il propose d'en affecter une partie à la future commission qui sera constituée prochainement pour faciliter les déplacements et l'accession aux bâtiments publics et commerciaux de la commune aux personnes handicapées, afin qu'elle puisse réaliser les premiers travaux qu'elle jugera urgents, sachant que, dans cette optique, nous avons déjà sollicité Viacités pour permettre l'accessibilité des derniers arrêts bus non pourvus d'un quai de plain-pied dans le cadre de son budget 2008.

Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales, se réjouit de la bonne santé des finances de la commune et note que, durant le mandat qui s'achève, nous avons diminué l'endettement d'environ 900 K€ et la charge correspondante en remboursement des intérêts de 74 K€, ce qui représente à peu près l'équivalent de 4 points d'augmentation des impôts. Quant au principe de scinder le vote du budget 2008 en deux en cette année de renouvellement des conseils municipaux, il y trouve une très forte expression de la démocratie qui permettra à la prochaine équipe de mettre en œuvre, dès le début de son mandat, la politique de son choix.

Jean LEMARIÉ rétorque que plusieurs communes de la communauté d'agglomération votent chaque année un budget primitif et un budget supplémentaire et qu'il n'y a pas à en tirer gloire. S'agissant du budget 2008 proposé ce soir, de par sa nature de budget primitif, les options s'en trouvent fortement limitées : en fonctionnement, c'est presque une reprise à l'identique du budget 2007 et en investissement, en raison des imprécisions relatives aux recettes et aux dépenses et de la méconnaissance des excédents 2007, il consacre 250 K€ aux investissements alors que, pour mémoire, en 2007, ils étaient de 900 K€. En résumé, ce budget n'offre pas d'options nouvelles, seuls n'ont été retenus que des travaux de proximité et d'entretien ou des opérations déjà prévues comme la rénovation du 2^{ème} court de tennis extérieur. En résumé, ce budget primitif est dans la continuité du budget 2007 que les Élus de l'opposition n'avaient pas approuvé.

En ce qui concerne la proposition de François OZENNE de réserver des crédits pour la future commission d'accessibilité aux personnes handicapées, même s'il y est favorable, il estime que la commission doit d'abord travailler, déterminer les travaux à effectuer et qu'il ne faut pas s'engager sur une « aumône démagogique ». Il serait plus judicieux de revoir cette question dans le cadre du budget supplémentaire.

Il exprime ensuite son désaccord avec certains aspects de la politique municipale concernant :

- l'action menée envers les jeunes : certes, nous devons faire face à un petit groupe de perturbateurs mais il ne suffit pas de stigmatiser ces jeunes et l'ensemble des jeunes par amalgame. Il faut prendre des mesures pour l'avenir et avoir un projet éducatif. Les Élus de l'opposition avaient proposé le recrutement d'un éducateur spécialisé qui n'a pas été suivi d'effet,
- la politique culturelle de la commune : ce ne sont pas les 2 spectacles annuels de la Baronnie qui peuvent la constituer. Tout repose sur les associations qui doivent pallier les insuffisances de l'action culturelle de la commune,
- l'urbanisation : force est de constater qu'après un mandat de presque 7 ans sans constructions véritables, les 2 projets communaux en cours résultent d'opportunités qui vont déboucher sur la réalisation de 42 logements. Ce n'est pas satisfaisant. Quant au plateau Nord, bien que les Élus de l'opposition aient approuvé la construction de 200 logements, il n'est qu'un projet d'avenir.

Pour toutes ces raisons, ils ne voteront pas le budget primitif 2008.

Il souligne en outre le climat qui règne en réunion de Conseil et qui contraste avec celui, constructif, qui existe en réunion de commission.

Le Maire rappelle que le budget 2008 aurait pu être voté jusqu'au 15 avril (*nous l'avons toujours voté fin mars*) mais c'est parce qu'il a voulu laisser des moyens de financement à la prochaine équipe municipale qu'il a choisi, cette année pour la première fois du mandat, de présenter un budget primitif et un budget supplémentaire pour 2008. Quant à la politique « jeunes », il précise que les éléments perturbateurs concernent seulement 4 familles et des efforts conjugués de la Police et du Maire qui les a rencontrés plusieurs fois, depuis un mois les problèmes ont cessé même s'il est toujours possible qu'ils reprennent.

De 20 h 45 à 21 h, arrivée de Carole THIBERGE, Christiane HAMEL/BRUN et Anne-Cécile VACCARO.

En ce qui concerne la politique culturelle, Pierre ESTRADÉ félicite tout d'abord les associations pour leur travail d'animation de la commune. De plus, il persiste dans la politique de produire à la Baronnie 2 spectacles annuels avec des artistes connus qui font le plein de spectateurs plutôt que le double qui n'en rassemble qu'une quarantaine à chaque fois.

Enfin, sur la question relative à l'urbanisation, tantôt Jean LEMARIÉ soutient la construction de 35 logements Logi pays, tantôt il émet de grandes réserves quant aux conséquences sur la circulation dans le secteur. Par contre, il occulte complètement les 42 logements de la Ferme du Vieux Clocher parce que réalisés grâce à des financements privés. Il rappelle par ailleurs que les projets évoqués ci-dessus et ceux en cours d'étude avenue de Woodbury et Chemin aux Bœufs, permettront, à très court terme, la réalisation d'au moins 150 logements dans le périmètre du BRETTEVILLE actuel.

Quant au climat qui règne dans les réunions de Commission, différent de celui des réunions de Conseil, il rappelle à Jean LEMARIÉ que la Commission des Finances à laquelle il siège, et qui est présidée et animée par le Maire a aussi une ambiance sereine...

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, se satisfait d'un budget, même « limité » voté très tôt dans l'année car il permet d'engager les travaux rapidement et de planifier le travail. D'autre part, il serait ravi qu'une enveloppe soit dévolue, dès le budget primitif, aux premiers travaux que la future commission d'accessibilité aux personnes handicapées aura jugé nécessaire de réaliser rapidement.

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, observe, qu'en dehors des urgences, ce budget primitif ne fait pas de choix particuliers qui seront laissés à l'appréciation de la future équipe municipale. C'est un fort mouvement démocratique. Sur les projets d'urbanisation, c'est vrai qu'il a fallu du temps pour mener le PLU (*Plan Local d'Urbanisme*) à son terme mais il se souvient des premières réunions du groupe de travail où il a fallu convaincre les Élus de l'opposition pour transformer le POS (*Plan d'Occupation des Sols*) en PLU. Ce que réfutent énergiquement les Élus de l'opposition qui mettent en avant tout l'intérêt qu'ils ont porté à cette démarche.

Pierre ESTRADÉ ouvre la discussion sur le document budgétaire et Alain LAPIERRE remarque que depuis 2003 la subvention allouée au CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) est d'un montant inchangé, soit 22 800 €. Daniel SACRÉ, Maire-Adjoint chargé des Affaires Sociales et Vice-Président du CCAS, rappelle que, au cours du mandat précédent, le CCAS avait thésaurisé les fonds nécessaires à l'achat d'un véhicule pour transporter les résidents de la maison de retraite et que, tout compte fait, force a été de constater que l'achat d'un véhicule et le recrutement d'un conducteur représentaient une charge financière trop importante pour les besoins recensés. Le CCAS a alors préféré allouer un budget à la maison de retraite qui programme une sortie mensuelle à la très grande satisfaction des pensionnaires. C'est donc cette épargne qui est utilisée progressivement par le CCAS pour mener ses actions et qui permet une stabilité du montant de la subvention versée par la commune sans préjudice pour les bénéficiaires des aides sociales. Il est bien évident, qu'à court terme, elle sera épuisée et que la commune devra augmenter la subvention. La discussion s'engage alors sur la façon dont sont traitées les demandes d'aide sociale près du CCAS et Daniel SACRÉ affirme qu'aucune demande n'est rejetée par le secrétariat : dès lors qu'il est en possession de tous les justificatifs de charges et de ressources, les dossiers sont examinés par le Conseil d'Administration composé, entre autres, d'Élus de toutes tendances, et les décisions y sont prises pratiquement toujours à l'unanimité.

Un échange questions/réponses s'instaure sur le document budgétaire et, au terme de ce débat, le budget 2008 présentant :

- en section de fonctionnement :
 - 2 792 274 € de dépenses,
 - 3 034 646 € de recettes,
- et une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à 678 972 €

est adopté par 21 voix pour et 6 contre.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Conformément au budget primitif qui vient d'être adopté, le Conseil Municipal décide par **21 voix et 6 abstentions** des taux d'imposition 2008 suivants :

➤ Taxe d'habitation	12,31 %]
➤ Foncier bâti	25,15 %] identiques à 2006 et 2007
➤ Foncier non bâti	37,66 %]

V – VOTE DES SUBVENTIONS 2008 AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide et répartit le montant des subventions 2008 aux associations s'élevant à un total de 552 260 € étant précisé que les Présidents, Vices Présidents et membres ne prennent pas part au vote pour les associations dont ils font partie.

VI – DEMANDE DE SUBVENTIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander des subventions au taux maximum près de tous organismes susceptibles d'en attribuer pour les travaux d'investissements prévus au budget primitif 2008.

Avant de quitter la séance, Mme AUVRAY, sur l'invitation de Pierre ESTRADÉ, déclare qu'elle n'a aucune intervention particulière à faire puisque nous ne sommes pas en clôture d'exercice mais se tient à la disposition de qui veut lui poser des questions. Aucune question ne lui est posée.

VII – PERSONNEL COMMUNAL

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, en charge également des Services Techniques, expose que, suite à une restructuration de nos équipes techniques, notamment en matière de voirie, il est proposé de recruter un maçon voirie et, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de créer un poste temporaire (*3 mois renouvelables une fois*) d'Agent Technique 2^{ème} classe à compter du 01/01/2008.

VIII – ENVIRONNEMENT

Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Environnement, signale que, dans le cadre de l'extension de son activité sise dans la zone d'activités de la Grande Plaine sur un bâti de plus de 500 m², le Laboratoire STANDA-ATCO prévoit le déversement de ses eaux usées autres que domestiques issues de la fabrication de ferments destinés à l'activité fromagère dans le réseau collectif d'eaux usées, propriété de Caen la Mer qui a la compétence « assainissement ». Ce faisant, nous sommes en présence du dépassement d'un paramètre par rapport aux seuils tolérés par le règlement d'assainissement communautaire.

Afin d'autoriser l'entreprise à déverser dans le réseau collectif, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre le Laboratoire STANDA, Caen la Mer, Véolia chargé de l'exploitation de la station d'épuration du Nouveau Monde et la commune.

IX – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux, fait le point sur les chantiers :

- la réfection de couverture et l'éclairage du gymnase sont terminés,
- la réfection d'une partie de la toiture de l'église est également terminée,
- l'installation des radiants à la halle de sports est prévue à partir du 7 janvier,
- l'effacement des réseaux débutera vers le 10 janvier dans la rue du Colombier et fin janvier dans la rue du Général Leclerc,
- la communauté d'agglomération termine la réfection des trottoirs et l'éclairage public dans la zone artisanale des Forques,
- le Conseil Général poursuit l'aménagement du terrain jouxtant le parc de l'Odon ; la passerelle sur la mare est installée.

Daniel LEBLASTIER fait le point sur les dossiers d'urbanisme :

- la réhabilitation de la Ferme du Vieux Clocher a débuté par des travaux de démolition intérieure,
- le permis de démolir au 52 A, route de Bretagne a été délivré à Caen Habitat,
- Logi Pays ouvrira jeudi prochain les plis résultant de l'appel d'offres pour construire les 35 logements au 17, rue du Général Leclerc,
- suite à la réunion du 26 novembre et après avoir rencontré la DDE, précise que nous confierons à un Bureau d'études, dont la consultation se sera lancée prochainement, deux révisions simplifiées (*l'une pour les terrains de la Baulue, l'autre pour le projet Festyland*) et une modification du PLU qui reprendrait toutes les adaptations mineures à rectifier pour faciliter l'application du PLU au quotidien,
- notre demande d'intérêt communautaire sur le plateau Nord de la commune passera en commission communautaire le 18/01 et au Conseil Communautaire le 08/02/2008,
- a assisté à une démonstration de fonctionnement des défibrillateurs à CAEN et informe que les crédits alloués à l'acquisition de 3 appareils sont insuffisants car nous devons prévoir aussi les frais annexes d'installation (*portant de 1 500 à environ 2 500 € le coût de chaque appareil*). Il rencontrera les pharmaciens de la commune pour une installation à proximité de leur officine et il sera alors nécessaire de conclure une convention avec eux.

LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- la lecture erronée faite par une Élu(e) d'informations données sur le site Internet,
- l'intervention du personnel ADMR sur le territoire communal,
- la réunion constitutive de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées qui aura lieu demain : elle sera composée de 3 Élus et de 9 habitants volontaires concernés par une mobilité réduite. Toutes les personnes qui se sont signalées ont été retenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.